

La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

RAPPEL : l'avis de la F3SCT doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : cst@cdg30.fr

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2025 F3SCT	Date limite de saisine
Jeudi 3 avril	Mardi 18 mars 2025
Jeudi 12 juin	Lundi 26 mai 2025
Jeudi 11 septembre	Mardi 26 août 2025
Jeudi 4 décembre	Mardi 18 novembre 2025